
5.7 ACCIDENTS DANS LE BASSIN VERSANT

5.7.1 Objectif

5.7.2 Plan d'intervention

5.7.3 Moyens d'intervention

5.7 ACCIDENTS DANS LE BASSIN VERSANT

5.7.1 Objectif

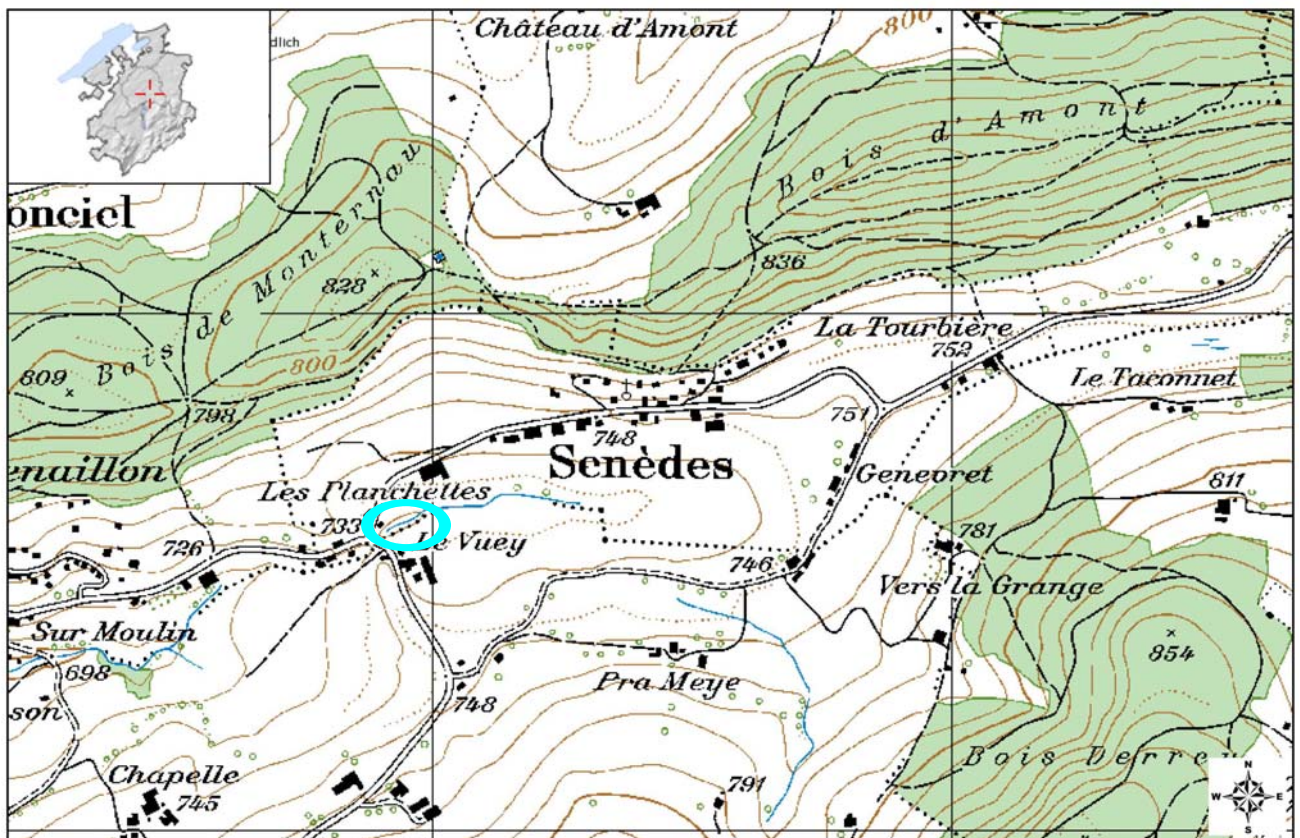
Intervenir en cas de déversement de substances nocives dans le réseau d'évacuation des eaux.

Emplacement des sites d'interventions



Intervention au cours d'eau

Situation 1 : 10'000



L'emplacement du point d'intervention au niveau du cours d'eau en cas de déversement de substance nocive est représenté ci-dessus.

Dans le cas d'un déversement dans le réseau des eaux usées, le seul point d'intervention est la STEP située à Marly.

5.7 ACCIDENTS DANS LE BASSIN VERSANT

5.7.2 Plan d'intervention

Le plan d'intervention en cas d'accidents chimiques ou d'hydrocarbures est le suivant :

Plan d'alerte en cas d'accidents

Le plan d'alerte fonctionne 24h sur 24 et tous les appels en cas d'accidents aboutissent soit à la police locale ou au 117 qui donnent l'alerte.

Organisation en cas d'alarme

Lors d'une alarme pollution chimique aux hydrocarbures, la centrale d'alarme avise immédiatement les services suivants:

- Police cantonale (locale)
- Pompiers locaux
- Protection de l'environnement (canton)
- Station d'épuration (eaux usées)
- Services industriels (eau potable)

En cas d'intervention pour les installations soumises à l'OPAM, l'organisation d'alarme est gérée par la centrale d'engagement et d'alarme (CEA). Dès lors, l'engagement des services d'intervention se base sur les plans d'intervention.

5.7.3 Moyens d'intervention

Source : *Fédération suisse des sapeurs-pompiers, "Formation de base des sapeurs-pompiers", édition 1996.*

Mesures à prendre

1. Principes

Les barrages de rivières servent à calmer, respectivement à réduire la vitesse du courant. Il existe différentes sortes de barrages, par exemple :

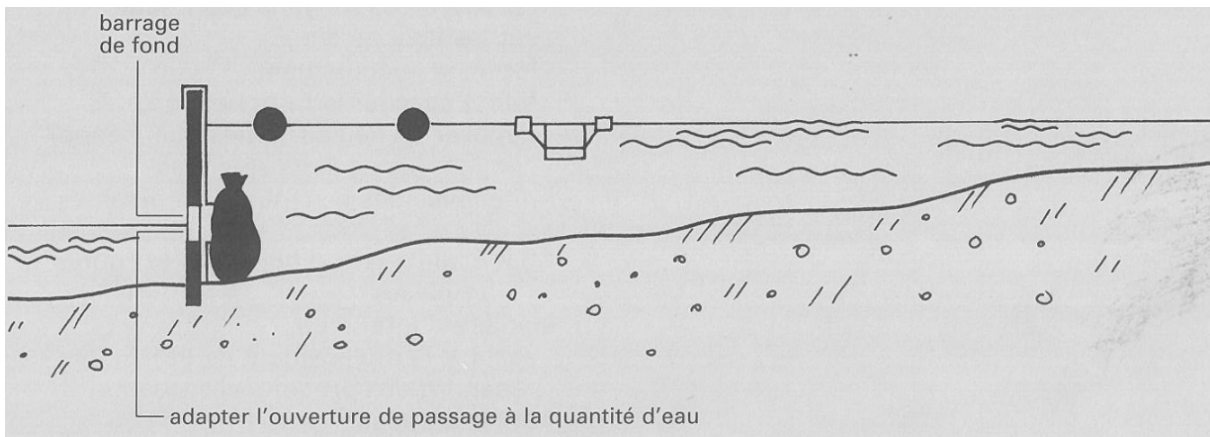
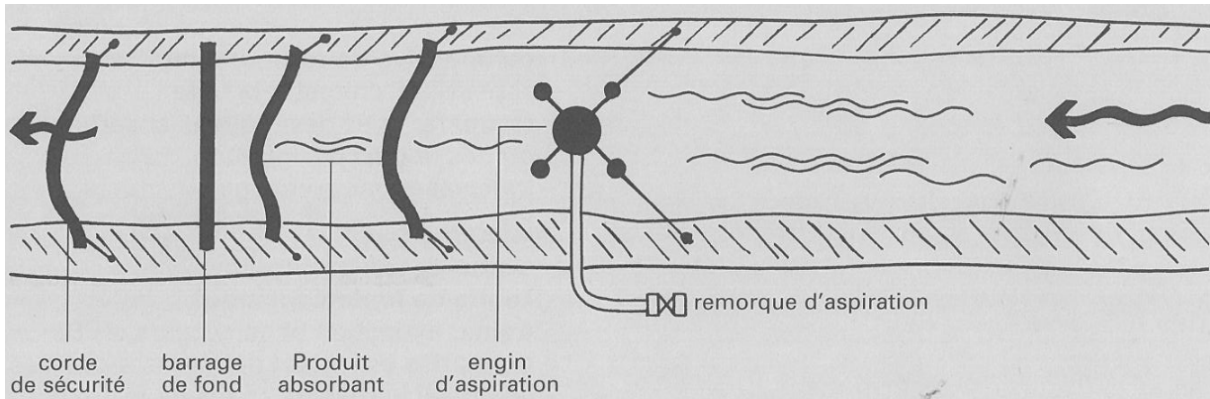
- Barrages de fond, mis en place pour des vitesses de courant allant jusqu'à 1 [m/s] et une profondeur maximum de 30 [cm].
- Barrages flottants, mis en place pour des vitesses de courant plus élevées et pour des profondeurs à partir de 30 [cm].



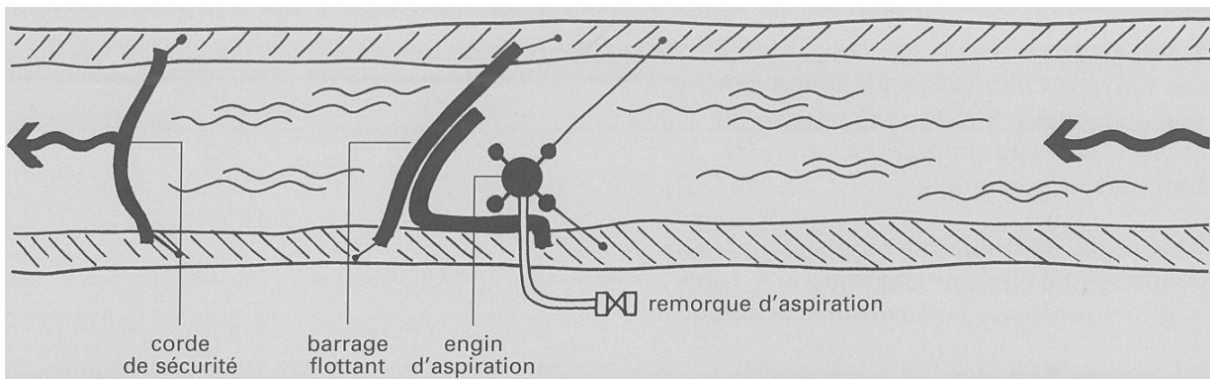
Au besoin, on placera plusieurs barrages l'un derrière l'autre.

5.7 ACCIDENTS DANS LE BASSIN VERSANT

2. Mise en place



Barrage flottant : Longueur au minimum 1.5 à 3 fois la largeur de la rivière.



3. Engins d'aspiration

Pour aspirer l'eau de surface, et par conséquent le mélange pollué, on utilise des engins d'aspiration. On vérifiera que les engins d'aspiration (récipients haute-pression, etc.) travaillent avec un vide continu et sans pulsation.